

4

PV RECEPTION DE TRAVAUX

Je soussigné, Eric DANOS 06 84 79 39 60
(le client ou maître d'ouvrage), 41 rue Jean Jaurès 32600 AURADE

Concernant les travaux exécutés en date du 23 / 11 / 23 par l'entreprise :
LALOI Menuiseries

A la demande de la société SAS LALOI MENUISERIES, procède à leur réception.

Le client ou maître d'ouvrage déclare que :

Cette réception est prononcée sans réserve.

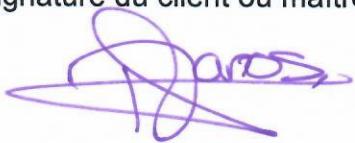
Cette réception est prononcée avec les réserves suivantes :

Cette réception est refusée / différée (rayer la mention inutiles) pour les motifs suivants :

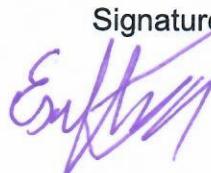
La signature du PV de réception des travaux et le règlement autorisent le client ou maître d'ouvrage soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Aurade le 23 11.23
En 2 exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Signature du client ou maître d'ouvrage



Signature de l'entreprise



Réservé au service administratif : Nom intervenant : Eric
Nom intervention : DANOS
Date d'intervention 23 / 11 / 23.
Horaires d'intervention de 13 h 15 mn à 15 h 33 mn